



**ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE**

**Déclaration de la mission d'information de l'Organisation
internationale de la Francophonie**

A l'occasion de la tenue du 1^{er} tour de l'élection présidentielle du 5 mars 2006, une délégation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dépêchée par le Secrétaire général, séjourne au Bénin depuis le 1^{er} mars 2006. Cette mission s'inscrit dans le cadre général de l'accompagnement, par la Francophonie des processus électoraux en vue du renforcement et de la consolidation de la démocratie dans les pays de l'espace francophone, cela en conformité avec les engagements souscrits au titre de la Déclaration de Bamako.

La délégation de la Francophonie a rencontré les différents acteurs impliqués dans le processus électoral : les candidats, les représentants des partis politiques, les responsables des institutions directement concernées (CENA, Cour constitutionnelle et Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication), différents membres de la société civile ainsi que les partenaires internationaux présents au Bénin.

Au cours de ses entretiens, la Délégation de l'OIF a précisé que sa mission avait pour objet de s'informer des conditions générales d'organisation et de déroulement de l'élection. Elle a tenu aussi à exprimer la solidarité de tous les pays francophones à l'égard du Bénin, un Etat dont l'expérience démocratique est devenue au fil des ans une référence avérée pour l'ensemble de l'Afrique et de la communauté francophone. La délégation de l'OIF a également pris la mesure de la détermination du peuple béninois à préserver ces acquis démocratiques comme en attestent le calme dans lequel se sont déroulées les opérations électorales ainsi que la forte participation au scrutin.

Dans l'attente des résultats de la consultation, la délégation de l'OIF a pleinement confiance dans la maturité politique du peuple béninois et de sa classe politique, de même que dans l'efficacité des institutions concernées par les différentes étapes du processus électoral. Il est impératif que ce processus aille jusqu'à son terme, dans le strict respect des textes et procédures en vigueur.

Fait à Cotonou, le 7 mars 2006

